



Service Public
Fédéral

FINANCES



AirCargoBelgium

Administration générale des
DOUANES et ACCISES

Convention d'intention

Entre

« L'Administration générale des Douanes et Accises – région Louvain »

et

Air Cargo Belgium ASBL

Cette convention d'intention fixe les accords pratiques et les objectifs entre les parties susmentionnées.

1. Contexte

Une interaction constructive entre l'industrie et les services publics comme l'AGD&A est essentielle pour poursuivre l'optimisation et le développement du 2^e moteur économique principal.

Après le lancement et l'opérationnalisation de l'ASBL Air Cargo Belgium, on a rapidement cherché à se rapprocher de l'AGD&A vu qu'elle joue incontestablement un rôle important dans les opérations quotidiennes à BRUcargo. La position concurrentielle des entreprises est entre autres fortement déterminée par la collaboration efficace avec l'AGD&A.

Air Cargo Belgium reconnaît le rôle et l'importance de l'AGD&A et c'est pour cette raison qu'elle a essayé de s'en rapprocher de sorte que l'on puisse travailler de manière positive et constructive à l'avenir des aéroports, ce qui est plus important que jamais vu les circonstances actuelles.

2. Objectif

L'objectif de cette convention est de déterminer et d'intégrer de manière structurelle la collaboration entre l'AGD&A et l'industrie de fret aérien à Brucargo dans la structure du Forum National de sorte que cette concertation puisse fonctionner en tant que forum régional. Et ce, en vue de continuer à élaborer un agenda commun. Cet agenda vise à stimuler les activités économiques et à réaliser l'amélioration de l'efficacité dans tous ces aspects à BRUcargo.

3. Contenu :

Le contenu de cette convention d'intention est basé sur un certain nombre d'objectifs, de points d'attention et d'idées qui ont été abordés dans le cadre des précédentes réunions régionales entre l'AGD&A région de Louvain et Air Cargo Belgium :

- Les deux parties s'engagent à se concerter de manière régulière et structurée pour traiter les points d'action convenus et les suivre.
 - o Dans ce cadre, il est toujours possible d'inviter des externes à des réunions pour bénéficier de leur expertise.
 - o Aucune fréquence de réunion fixe n'est déterminée, mais l'objectif est de se réunir tous les deux mois.

- Continuer à concrétiser et élaborer la vision stratégique commune et établir les priorités, comme :
 - o Promouvoir la digitalisation des processus ;
 - o Totalement supprimer le papier dans les processus de douane (paperless) ;
 - o Promouvoir l'interaction entre la Douane et l'industrie du fret aérien.

- Continuer à promouvoir la mise en œuvre du CDU.

- Organiser une concertation annuelle entre Air Cargo Belgium et la Direction AGD&A.

- Encourager la participation de l'industrie du fret aérien au Forum National :
 - o Promouvoir la présence dans les différents groupes de travail nationaux ;
 - o Représentation continue au Comité stratégique.

Cette énumération n'est pas limitative, les deux parties sont libres de définir des thèmes complémentaires en concertation réciproque et de les traiter ensemble. En d'autres termes, il y a donc de la marge pour indiquer des accords (de travail) locaux et/ou problèmes dans l'agenda.

Ensuite, les deux parties font le maximum pour s'informer le plus rapidement possible des éléments qu'ils savent être importants pour la partie adverse.

Enfin, les deux parties sont tenues à la discrétion en ce qui concerne les informations confidentielles qui sont échangées pour un projet, ou s'ils sont informés de quelque information confidentielle que ce soit en ce qui concerne le présent accord de coopération.

4. Durée

Cette convention d'intention débute le 2 juin 2017 et est contractée pour une durée indéterminée. Les deux parties sont libres de se retirer à tout moment de la présente convention. La partie qui se retire doit obligatoirement mentionner le motif de la fin de la collaboration et doit en informer par écrit l'autre partie le plus rapidement possible.

Toutes les conventions préalables conclues entre les parties sont remplacées par la présente convention.

Ainsi convenue et signée en deux exemplaires dans la Bedrijvenzone Machelen Cargo, 1830 Machelen, le 2 juin 2017.

Pour l'Administration générale des Douanes et Accises,

Kristian Vanderwaeren
Administrateur général de l'AGD&A
- Louvain

Bart Vleugels
Centre régional Directeur

Pour Air Cargo Belgium,

Steven Polmans
Président Air Cargo Belgium

Alain De Heldt
Président Douane Groupe de travail
Air Cargo Belgium